

Conservatoire à Rayonnement Départemental  
Musique et DanseGUIDE INSCRIPTION/RÉINSCRIPTION  
2019/2020

## MUSIQUE

Pour les enfants scolarisés en Moyenne et Grande Section de maternelle (MS et GS)  
et au Cours Préparatoire (CP)

En "éveil", les enfants de **4 ans** et **5 ans** abordent la musique et la danse par le jeu, l'écoute, le mouvement, le chant, le rythme et toute activité sensorielle qui favorise et stimule l'écoute, l'imaginaire et le plaisir d'un jeu musical ou corporel.

**Un atelier d'essai en début d'année pourra être autorisé**, avant l'inscription définitive.

En "initiation", en plus du cours collectif régulier, qui approfondit les apprentissages et objectifs visés précédemment, les enfants de **6 ans** assistent à des séances de présentations et/ou d'ateliers de découverte des instruments. A l'issue de ces ateliers, ils choisissent leur discipline (musique ou danse) et, pour les futurs musiciens, leur instrument.

Les cours d'éveil et d'initiation se déroulent aux studios de danse – 9 rue Milliaux

**Éveil musical et corporel 4 ans** \*(groupe de 8) : mercredi 9h-9h45

**Éveil musical et corporel 5 ans** \* (groupes de 8):  
mercredi 10h-10h45  
mercredi 11h-11h45  
samedi 9h-9h45

**Initiation artistique 6 ans** \* (groupes de 12):  
mercredi 15h-16h  
mercredi 16h-17h  
samedi 10h-11h  
samedi 11h-12h

Le « **parcours découverte instrumentale** » s'adresse prioritairement aux enfants de **6 ans** (CP) et éventuellement aux enfants de **7 ans** (CE1/CE2).

Il est organisé sur les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres de l'année scolaire à raison de 2 séances consécutives par trimestre autour d'un instrument (4 instruments différents par trimestre), le mercredi de 14h à 14h30 ou le samedi de 9h à 9h30 (les instruments proposés seront communiqués en début d'année par le conservatoire). A la fin de ces deux trimestres de « parcours découverte instrumentale », l'enfant pourra décider de s'initier à l'instrument de son choix tout au long du 3<sup>ème</sup> trimestre.

Enfants scolarisés à partir du CE1<sup>1</sup>, adolescents

La formation proposée dans les trois filières - instrument, voix, danse - est globale. Elle comprend au minimum trois cours pour la musique et deux cours pour la danse.

## COURS PAR FILIÈRE (NIVEAU DÉBUTANT)

Filière instrumentale	Filière vocale	Filière danse
1. Chant choral 2. Formation musicale 3. Instrument	1. Chant choral 2. Formation musicale 3. A partir de 9 ans : - initiation vocale en groupe restreint. A partir de 16 ans : - cours individuel de chant	2 cours d'1h  Vers l'âge de 9 ans (en CM1), orientation en danse classique ou en danse contemporaine avec deux cours d'1h15.

## LES DÉPARTEMENTS - COURS D'INSTRUMENT

Département	Département vents	Département polyphoniques	Département voix	Département Musiques amplifiées et improvisées <sup>2</sup> (jazz, musiques actuelles et chansons)
<b>cordes</b> (frottées)				
Violon, alto, violoncelle, contrebasse	<u>Bois</u> : basson, clarinette, flûte traversière, hautbois, saxophone <u>Cuivres</u> : cor, trombone, trompette, tuba	Accordéon, clavecin, guitare, harpe, orgue, percussions, piano,	9 ans / 15 ans : initiation vocale A partir de 16 ans : classe de chant	Batterie, chant musiques actuelles / jazz, chanson, claviers numériques, contrebasse jazz, guitare basse, guitare électrique, guitare jazz, piano jazz, saxophone jazz, cuivres jazz

### DÉBUT DES COURS À L'INSTRUMENT

Au conservatoire, l'apprentissage d'un instrument commence lorsque les enfants entrent en CE1. Afin de suivre avec efficacité ce cours, il est indispensable de pouvoir s'exercer entre chaque séance. **L'élève doit donc disposer d'un instrument à la maison.** Avant d'acheter ou de louer un instrument, nous vous recommandons d'attendre les conseils du professeur.

Pour les instruments à cordes frottées (violon, alto, violoncelle, contrebasse), il est possible, avec l'accord du professeur, de commencer l'apprentissage dès l'entrée en CP.

L'inscription au cours de piano suppose que l'élève puisse travailler à la maison sur l'instrument enseigné (mécanique et non sur un "clavier" électronique).

Les adultes débutants choisiront de préférence un instrument qui leur permettra d'accéder rapidement à une pratique collective instrumentale. Instruments (à essayer !) : cor, hautbois, trompette, tuba, basson, violoncelle, contrebasse...

Pour les nouveaux élèves chanteurs adultes, un accueil spécifique sera proposé par les professeurs dès la rentrée. Cette rencontre permettra l'orientation de l'élève vers la classe appropriée : chant classique, chant musiques actuelles / jazz.

### Sur le dossier d'inscription

Précisez votre choix d'instrument s'il est bien défini. En cas de doute, nous vous proposerons de rencontrer plusieurs professeurs qui vous feront découvrir et essayer leur instrument. Si vous inscrivez un autre choix d'instrument sur votre dossier, vous acceptez qu'il soit retenu, notamment en cas de manque de place à l'instrument demandé en premier choix.

### NOUVELLE DEMANDE D'INSCRIPTION / CHANGEMENTS PAR RAPPORT À 2018-2019

Indiquez toute nouvelle demande dans le cadre « information » (bas de la page 3 du dossier).

### ENTRÉE EN CYCLE SPÉCIALISÉ

Sous couvert de leur professeur, les élèves qui souhaitent se présenter à l'examen d'entrée en cycle spécialisé doivent en faire explicitement la demande sur le dossier d'inscription et prendre rendez-vous avec la direction. Cet examen d'entrée se déroule généralement mi-octobre. Le programme à présenter est libre, d'une durée d'environ quinze minutes.

### COURS DE FORMATION MUSICALE (FM) ET DE CHORALE

La plupart des cours de formation musicale sont orientés spécifiquement selon des critères d'âge ou d'esthétique : cours pour les 7/8 ans, 9/11 ans... cours traditionnel, FM musiques actuelles, FM jazz. Afin de limiter le nombre de déplacements des familles, et dans la mesure du possible, les cours de formation musicale et de chorale s'enchaînent.

### COURS COLLECTIFS - PRATIQUES COLLECTIVES

Les cours collectifs sont ceux qui sont évolutifs (avec des niveaux) et/ou évalués (examens) : analyse, écriture, déchiffrement, culture musicale, formation musicale, basse continue, musique de chambre (dont piano 4 mains), direction d'ensembles à vent ou direction de chœur, ateliers Chansons / Jazz / Musiques actuelles<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> L'accès à ces classes est soumis à des conditions d'âge (à partir de 11 ans pour le cursus Musiques actuelles et à partir de 15 ans pour le cursus Jazz)

<sup>3</sup> La ligne de cotisation correspondante comprend également la préparation à l'épreuve de Musique au baccalauréat, le supplément pour un soutien instrumental ou vocal obligatoirement lié à la pratique collective principale et les stages.

Les pratiques collectives sont les ensembles instrumentaux, les chorales, les ensembles vocaux, et les orchestres.

### Les orchestres

De nombreuses pratiques collectives sont proposées au conservatoire. **Les orchestres sont prioritaires** sur les petits ensembles. Ces grandes formations sont motivantes et extrêmement enrichissantes pour le "métier" de musicien : travail de l'écoute, de la lecture, des répertoires, de l'autonomie, des prestations en concert...

**Les instrumentistes à cordes et à vents seront placés systématiquement dans un des orchestres relatif à leur instrument et leur niveau.**

Le passage d'un orchestre à celui de niveau supérieur est géré au cas par cas par les professeurs d'instrument.

#### ⇒ En 1<sup>er</sup> cycle et début du 2<sup>ème</sup> cycle

- instrumentistes à cordes (frottées) : le "**Junior cordes**"
- instrumentistes à vent et à percussion : le "**Junior vents**"
- les jeunes chanteurs : le "**Junior voix**"

#### ⇒ En 2<sup>ème</sup> cycle et 3<sup>ème</sup> cycle

- tous les instrumentistes à cordes et les vents, selon répertoires travaillés : l'**orchestre symphonique**.
- tous les instrumentistes à vent et les percussionnistes : l'**orchestre d'harmonie**.

#### ⇒ Élèves en jazz niveau 2<sup>ème</sup> cycle et 3<sup>ème</sup> cycle : le « **Swing Band** ».

### Les autres ensembles instrumentaux

Les ensembles instrumentaux (ensemble de guitares, d'accordéons, de clarinettes, de harpes, de saxophones, de percussions, bande de hautbois, batucada) sont organisés directement par les professeurs de l'instrument concerné. Les élèves inscrits dans un cycle peuvent suivre cette deuxième pratique collective sans supplément tarifaire.

### Les chorales et les ensembles vocaux :

- Chorales enfants à partir de 7 ans
- Junior Voix 1 et 2 à partir de 10 ans
- Chanter ensemble pour les adultes débutants
- Ensemble polyphonique pour les adultes confirmés
- Atelier Lyrique pour les élèves des classes de chant
- Chants du monde pour les adolescents et adultes (transmission orale, pas de pré-acquis de lecture demandés)

### La musique de chambre (cours collectif)

Les cours de musique de chambre s'adressent aux élèves "avancés", c'est-à-dire à partir du niveau 2C4. On peut s'y inscrire soit seul, auquel cas le conservatoire fera le nécessaire pour vous insérer dans un groupe, soit en ensemble déjà constitué. Afin de nous permettre d'organiser le cours et de trouver un horaire de cours qui convienne à tous, **il est fortement conseillé d'indiquer précisément, dans votre dossier, quelles sont vos disponibilités en journée et en soirée** au niveau de votre emploi du temps hebdomadaire.

## MUSIQUES AMPLIFIÉES ET IMPROVISÉES (Jazz, Musiques actuelles, Chansons)

Pôle Musiques Actuelles	Pôle Chansons	Pôle Jazz
<p>Entrée dans le cursus <b>à partir de 11 ans</b></p> <p>Formation et culture musicale spécifiques Ateliers de pratique collectives / cours d'instrument Cours d'improvisation, de création et d'arrangements Apprentissage de la scène et de l'environnement technologique</p> <p><b>De 8 à 10 ans</b>, les enfants suivront l'apprentissage traditionnel classique, un atelier d'improvisation-création, et une initiation instrumentale adaptée : par exemple, percussions pour les élèves qui souhaitent entrer en batterie MA ou Jazz.</p>	<p><b>A partir de 13 ans</b></p> <p>Écriture de textes Composition musicale Interprétation en scène Culture et patrimoine de la chanson française et anglophone Apprentissages individuels et en groupe</p>	<p>Entrée dans le cursus <b>à partir de 15 ans</b></p> <p><b>Niveau minimum demandé de fin de 1<sup>er</sup> cycle classique validé</b></p> <p>Ateliers de pratique collectives / cours d'instrument Formation et culture musicale spécifiques Improvisation, arrangements, création Apprentissage de la scène Concerts hors les murs / Jam sessions</p>

# LES ADULTES

## Pratiques et formations proposées

Suivant votre projet - et votre disponibilité - deux orientations sont possibles : soit vous engager dans un "cursus", soit, si vous n'êtes pas débutant, vous orienter vers un parcours personnalisé "hors cursus".

### LE CURSUS

#### Vous êtes débutant

Il est recommandé de vous inscrire dans un cursus. Cette formation complète vous donnera progressivement les techniques et savoir-faire fondamentaux pour pratiquer la musique en autonomie. Après trois à quatre années d'études, vous pourrez passer un examen-bilan afin d'obtenir le certificat de fin de 1<sup>er</sup> cycle.

Cela suppose un réel investissement personnel : vous suivrez, en plus du cours d'instrument, un cours de formation musicale et, dans la mesure du possible, une pratique collective (par exemple "Chanter ensemble").

#### Vous n'êtes pas débutant

Vous pouvez choisir de vous inscrire dans le cursus ou, si l'investissement demandé est trop important, en "hors cursus".

### INSCRIPTION EN PARCOURS LIBRE OU PRATIQUE COLLECTIVE SEULE

A l'inscription, un entretien avec la direction et le professeur d'instrument permet de détailler votre formation en fonction de votre projet et des capacités d'accueil du conservatoire.

#### PARCOURS LIBRE

Le parcours libre permet de poursuivre tous les enseignements et les pratiques au conservatoire en étant dégagé des contraintes de la scolarité (« hors cursus ») : pas d'évaluation formelle, ni d'examen, pas de cours complémentaires obligatoires...

##### 1. Cours d'instrument

Les demandes d'inscription à un cours individuel d'instrument ou de chant en hors cursus **ne sont pas prioritaires** :

- les dossiers ne sont traités qu'à l'issue de la période d'inscription des élèves en cursus (fin septembre) en fonction des places disponibles.
- le cours d'instrument ne peut être pris isolément, il doit obligatoirement être complété par une pratique collective ou un cours de formation musicale.
- la durée du cours d'instrument est de 30 minutes quel que soit votre niveau<sup>4</sup>.

##### 2. Cours collectif seul et pratique collective seule

Inversement, il est possible de ne s'inscrire qu'à un cours collectif<sup>5</sup> ou à une pratique collective seule (ensemble instrumental ou orchestre). Le cas échéant, précisez votre instrument et votre niveau (1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> cycle).

##### 3. Pratique collective aidée (avec soutien instrumental<sup>6</sup>)

Dans un ensemble ou un orchestre, il peut être nécessaire d'avoir ponctuellement une aide technique sur des questions de coups d'archet, de doigtés, de respiration... La pratique collective aidée répond à ce besoin. Elle comprend deux cours : une pratique collective obligatoire et un réservoir d'heures de cours individuel qui équivaut à 15 minutes hebdomadaires. Ce cours individuel d'instrument est pris ponctuellement avec une durée et une fréquence à définir avec le professeur<sup>6</sup>.

## D A N S E

### Enfants scolarisés en maternelle, au cours préparatoire (CP) et en CE1

Enfants scolarisés en maternelle (moyenne et grande sections), au cours préparatoire : voir éveil et initiation en page 1.

Les élèves scolarisés en CE1 s'inscrivent en Initiation 2, cours qui est consacré exclusivement aux mouvements dansés.

### Enfants scolarisés à partir du CE2 et adolescents non débutants

En CE2, les élèves accèdent au 1<sup>er</sup> cycle et s'initient à la **danse classique et à la danse contemporaine** (soit deux cours par semaine). Vers l'âge de 10, 11 ans, ils choisiront plus spécifiquement l'une ou l'autre esthétique.

4 Cette disposition générale pourra être étudiée au cas par cas, sur demande à la direction, en fonction de l'instrument concerné et des places vacantes.

5 Cours collectif : formation musicale adultes, analyse, écriture, arrangement, direction d'ensemble...

6 Le tarif pour la pratique collective aidée sera : une pratique collective + un cours collectif.

### **Jeunes et adolescents débutants (10-17 ans)**

Les élèves qui débutent après l'âge de 10 ans doivent rencontrer un professeur pour être orientés sur les cours les plus adaptés. Un cours "d'essai" pourra être nécessaire.

### **Les adultes**

En danse classique et en danse contemporaine, un seul cours regroupe tous les niveaux.

### ***Nouveauté rentrée 2019-2020* : DANSE MODERN'JAZZ**

Jeunes à partir de 11 ans et adultes. A confirmer à la rentrée de septembre.